

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/JAN/022	
<u>Date du conseil municipal</u> 23/01/2017	<b>OBJET :</b>  PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR L'ENVOI D'UNE DELEGATION MUNICIPALE A LA COMMUNE DE SEELOW (ALLEMAGNE)
<u>Date de la convocation</u> 16/01/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 16/01/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 janvier 2017.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Claude GODART, représenté par Roger CIPRÈS
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel VEUX
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Serge SAUSSIÉ, représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT la coopération établie avec la commune de Seelow (Allemagne) depuis le 5 septembre 1998 et l'opportunité à renforcer nos relations avec elle,

CONSIDERANT la nécessité qu'un élu municipal accompagne l'équipe de football de l'association « Espérance Sportive de Nangis » pour participer au tournoi de football organisé par la commune de Seelow du 28 avril au 1er mai 2017,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de Nangis à envoyer une délégation locale composé de cinq élus municipaux de 4 membre du Conseil local de la jeunesse, d'un accompagnateur d'une interprète sur la commune de Seelow du 2 au 6 août 2017,

CONSIDERANT que ces événements nécessitent des frais de déplacements et de frais annexes pour l'achat de présents et de cadeaux pour la commune de Seelow,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

AUTORISE les déplacements effectués dans le cadre de la coopération avec la commune de Seelow (Allemagne) pour les périodes du 28 avril au 1er mai 2017 et du 2 au 6 août 2017.

**ARTICLE 2 :**

DIT que la délégation municipale sera composée de cinq élus municipaux, de 4 membres du Conseil local de la jeunesse, d'un accompagnateur et d'une interprète.

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacements et des frais annexes (cadeaux et dépenses liées) de la délégation municipale dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 3 000 €.

**ARTICLE 4 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces séjours.

**ARTICLE 5 :**

DIT que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017, en section de fonctionnement et aux articles 6532, 6251, 6232 et 6188.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 janvier 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170123-2017-JAN-022-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2017  
Date de réception préfecture : 30/01/2017